

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

30 janvier 2025

PLFSS POUR 2025 - (N° 622)

Commission	
Gouvernement	

**AMENDEMENT**

N° 645

présenté par  
M. Bazin

-----

**ARTICLE 5 TER**

I. – Supprimer les alinéas 1 et 2.

II. – En conséquence, au début de l'alinéa 3, substituer à la référence :

« VI bis »

la référence :

« I ».

III. – En conséquence, au début de l'alinéa 5, substituer à la référence :

« 2° »

la référence :

« II. – ».

IV. – En conséquence, au même alinéa 5, après le nombre :

« 26 »,

insérer les mots :

« de la loi n° 2023-1250 du 26 décembre 2023 de financement de la sécurité sociale pour 2024 ».

## **EXPOSÉ SOMMAIRE**

Correction de références.

Cet amendement reprend une modification élaborée par la commission mixte paritaire (CMP).